



Note Circulaire à Tous les Clubs Double Participation aux Rencontres du Championnat

La Fédération Tunisienne de Volleyball rappelle aux clubs par le présent communiqué les conditions de la double participation des joueurs et joueuses aux rencontres d'une même journée de championnat.

Un joueur ne peut participer qu'aux rencontres de sa catégorie d'âge ou aux rencontres de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à sa catégorie sauf en cas de double participation ou surclassement.

La double participation des joueurs et joueuses se fait dans les conditions suivantes :

A- Pour les Catégories des Garçons :

1- Joueurs des Catégories « Benjamins » :

Les joueurs des catégories « Benjamins » sont autorisés uniquement à participer lors de la même journée du championnat à la rencontre « benjamins » et à la rencontre de la 2^{ème} équipe « Ecoles » engagée par le même club sur le plan régional.

2- Joueurs des Catégories « Ecoles » :

Deux joueurs de la catégorie « Ecoles » sont autorisés à participer lors d'une même journée de championnat à la rencontre « Ecoles » et à la rencontre « minimes » de leur club.

3- Joueurs des Catégories « Minimes » :

Trois joueurs de la catégorie « Minimes » sont autorisés à participer lors d'une même journée de championnat à la rencontre « Minimes » et à la rencontre « cadets » de leur club.

4 - Joueurs de la Catégorie « Cadets » :

Trois joueurs de la catégorie « Cadets » sont autorisés à participer lors d'une même journée de championnat à la rencontre Cadets et à la rencontre « Juniors » et « seniors » de leur club (maximum deux rencontres par journée).

En cas de participation à la rencontre Seniors les joueurs Cadets doivent être Surclassés.

5/ Joueurs de la Catégorie « Juniors garçons »

Lors d'une même journée de championnat, un club peut faire participer un nombre illimité de joueurs « Juniors Garçons » à une rencontre de la Catégorie «Seniors».

B- Pour les Catégories des Filles :

1- Joueuses de la Catégorie « Ecoles Filles »

Les joueuses de la catégorie « Ecoles filles » ne sont autorisés à participer lors de d'une même journée de championnat qu'à la rencontre de leur catégorie ou à celle immédiatement supérieure.

2- Joueuses de la Catégorie « Minimes Filles »

Quatre joueuses de la catégorie « Minimes filles » sont autorisés à participer lors d'une même journée de championnat à la rencontre « minimes filles » et à la rencontre « cadettes filles » de leur club.

Deux joueuses de cette catégorie peuvent exceptionnellement participer dans une même journée à la rencontre de la catégorie « Seniors Filles » et ceci sur recommandation de la direction technique nationale. Ses joueuses doivent être obligatoirement doublement surclassées.

3- Joueuses de la Catégorie « Cadettes filles » :

Lors de la même journée de championnat, un club peut faire participer un nombre illimité de joueuses à la catégorie « Juniors Filles » et à la catégorie « Seniors Filles »

En cas de participation aux rencontres « Seniors Filles » ces joueuses doivent être **Obligatoirement Surclassées.**

4- Joueurs de la Catégorie « Juniors Filles »

Lors d'une même journée de championnat, un club peut faire participer un nombre illimité de joueurs « Juniors Filles » à une rencontre de la Catégorie «Seniors Filles».

Remarque Importante. :

Ces dispositions ne sont pas valables pour les rencontres de la coupe de Tunisie. Les joueurs et les joueuses ne sont autorisés à disputer qu'une seule rencontre par journée de Coupe.

La Secrétaire Générale Permanente

Aida Hlila

